



Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Affectation des résultats**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'affectation de Résultat 2021 du service assainissement pour 2021, comme suit :

<u>Section d'Exploitation</u>		<u>Section Investissement</u>	
Résultat de l'exercice	1 115.44 €	Résultat de l'exercice	- 6 980.46 €
Résultat antérieur reporté	63 078.90 €	Résultat reporté	140 182.25 €
RESULTAT A AFFECTER	64 194.34 €	RESULTAT INVESTISSEMENT	133 201.79 €

- 133 201.79 € au résultat reporté d'investissement R 001
- 0 € au compte 1068 (affectation à la section d'investissement)
- 64 194.34 € au résultat reporté de fonctionnement R 002 (résultat à affecter-besoin de financement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ADOPTE l'affectation du résultat 2021 comme ci-dessus présenté pour le service assainissement.

### **Budget Primitif**

Monsieur Le Maire, présente le Budget Primitif 2022 du service Assainissement par chapitre, avec détail des comptes annexé à la note :

<u>Section d'exploitation</u>		<u>Section investissement</u>	
Dépenses :	117 992.74 €	Dépenses :	258 494.53 €
Recettes :	117 992.74 €	Recettes :	258 494.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des présents,

- APPROUVE le Budget Primitif 2022 pour le service assainissement, tel que présenté et équilibré à
  - o 117 992.74 € en section de fonctionnement
  - o 258 494.53 € en section d'investissement.

### **BUDGET COMMUNE**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le vote du budget est reporté au 05 avril 2022.

### **INFORMATIONS**

### **COURRIERS**

**Séance levée à 23h00**

Le Maire,  
Jean-Paul HUBERT